

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 09 avril 2024
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	25 + 3 pouvoirs	29 mars 2024	29 mars 2024

N° délibération	Objet
2024-015	Vote des taux de fiscalité – Année 2024

Le neuf avril 2024 à 17 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi au centre de Ti menez Are à Brasparts sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Barbara PERRON, Brigitte COURBEZ
BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H, Philippe ROBERT-DANTEC
BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H
HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER
LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS
LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU
LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Alain HAMON
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Marie-Brigitte BRETHERS à Gérard TOSSER, Typhaine BODENEZ à Annie SALMAS, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN

Secrétaire de séance : Eric PRIGENT

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Vu le projet de budget pour l'année 2024,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour l'année 2024,

Il est proposé que les taux de taxes directes locales pour l'année 2024 restent tels qu'en 2023 excepté pour la CFE :

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 029-200067197-20240409-2024015-DE

Taux T.F.B. : **1 %**

Taux T.F.N.B. : **2,23 %**

Taux T.H. : **9,93 %**

Taux CFE : **21,83 %**

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

Le secrétaire,



The image shows two handwritten signatures. The first signature is positioned above the text 'Le Président,' and the second, larger signature is positioned above the text 'Le secrétaire,'. To the right of the signatures is a circular official stamp. The stamp contains the text: 'MAIRIE DE PLOUZEVET DU FAOU', 'Siège', 'rue de Plouzevet du Faou', 'LOQUEFFRET', and '29530'. The outer ring of the stamp contains the text 'COMMUNE DE PLOUZEVET DU FAOU'.

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 11 avril 2024